

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 827****12 août 2004****SOMMAIRE**

<b>Air-LB International Development S.A., Münsbach</b>	<b>39692</b>	<b>bourg</b>	<b>39671</b>
<b>Air-LB International Development S.A., Münsbach</b>	<b>39693</b>	<b>Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39676</b>
<b>Albury Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39689</b>	<b>Hôtel Régent, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39671</b>
<b>Arco Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39694</b>	<b>ID Plus, S.à r.l., Pétange</b>	<b>39665</b>
<b>Baldur S.A., Mondorf-les-Bains</b>	<b>39670</b>	<b>Idec Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39683</b>
<b>Banque du Gothard S.A., Lugano</b>	<b>39687</b>	<b>Industrial Holdings S.A., Luxembourg</b>	<b>39693</b>
<b>Banque du Gothard S.A., Lugano</b>	<b>39687</b>	<b>Inter Globe Trust S.A.H., Luxembourg</b>	<b>39694</b>
<b>Barat Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39671</b>	<b>Inter-House Project, S.à r.l., Strassen</b>	<b>39695</b>
<b>Barbat S.A., Strassen</b>	<b>39665</b>	<b>International Car Exchange - ICARE S.A., Luxembourg</b>	<b>39684</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39692</b>	<b>Jade Luxembourg S.A., Luxembourg</b>	<b>39671</b>
<b>Berlo Soparfi S.A., Bergem</b>	<b>39683</b>	<b>Luxyachting S.A., Luxembourg</b>	<b>39682</b>
<b>Cardinal Shipping S.A., Luxembourg</b>	<b>39682</b>	<b>Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg</b>	<b>39682</b>
<b>CNH International S.A., Luxembourg</b>	<b>39683</b>	<b>Melio Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach</b>	<b>39684</b>
<b>Cofaco S.A.</b>	<b>39694</b>	<b>Melio Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach</b>	<b>39684</b>
<b>Compagnie Immobilière, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39676</b>	<b>Middle Sea Shipping S.A., Luxembourg</b>	<b>39691</b>
<b>Compagnie Immobilière, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39676</b>	<b>Northwind Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39690</b>
<b>Compagnie Immobilière, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39676</b>	<b>Odysée Marine S.A., Luxembourg</b>	<b>39691</b>
<b>D.N.D. Building, S.à r.l., Diekirch</b>	<b>39695</b>	<b>Patterns &amp; Industrial Investments (P2I) S.A., Luxembourg</b>	<b>39689</b>
<b>D.N.D. Building, S.à r.l., Diekirch</b>	<b>39696</b>	<b>Peabody Boetie, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39686</b>
<b>EOZEN S.A., Strassen</b>	<b>39670</b>	<b>Prime Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg</b>	<b>39677</b>
<b>EPS Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>39694</b>	<b>Prime Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg</b>	<b>39681</b>
<b>Euroclear Investments S.A., Luxembourg</b>	<b>39685</b>	<b>SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg</b>	<b>39688</b>
<b>Euroview Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39666</b>	<b>Socfinasia S.A.H., Luxembourg</b>	<b>39685</b>
<b>Euroview Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39668</b>	<b>Sogetour S.A., Bascharage</b>	<b>39684</b>
<b>Euroview Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>39670</b>	<b>Studio Francesca Carrer, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b>	<b>39670</b>
<b>Exor Group S.A., Luxembourg</b>	<b>39681</b>	<b>Wincanton Trans European (Luxembourg), G.m.b.H., Münsbach</b>	<b>39693</b>
<b>Fides Inter-Consult S.A., Luxembourg</b>	<b>39695</b>		
<b>Flotech Immobilière, S.à r.l., Foetz</b>	<b>39663</b>		
<b>French Parfums International S.A., Luxembourg</b>	<b>39696</b>		
<b>G.B.S. Finance S.A., Luxembourg</b>	<b>39692</b>		
<b>Gotland Marine S.A., Luxembourg</b>	<b>39695</b>		
<b>Grosvenor Retail European Properties S.A., Luxembourg</b>	<b>39650</b>		
<b>Grosvenor Retail European Properties S.A., Luxembourg</b>	<b>39663</b>		
<b>Halette S.A., Luxembourg</b>	<b>39685</b>		
<b>Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxembourg</b>			

**GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.586.

In the year two thousand and four, on the eighth day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A., a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, incorporated by a notarial deed on the 23rd October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1st December 2003, number 1273.

The meeting was presided by Mrs Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Brendan Klapp, employee, residing in Bettembourg.

The meeting elected as scrutiny Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutiny and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, and the shareholders have declared in their proxies that they have had prior knowledge of the agenda of this meeting and that they waive any notice requirements, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Acknowledgment of the report of the board of directors of the Company dated 8th June 2004 for the purposes of articles 32 and 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

2. Creation of an authorised share capital of the Company of euro two hundred fifty million (EUR 250,000,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

3. Amendment and restatement of the Art.s of incorporation of the company in the form as set out in the proxy (the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate) including an amendment of the Article 3 of the Articles of incorporation relating to the corporate object of the Company as to be read as follows:

**«Art. 3. Object**

The Company's purpose is the enhancement of real estate. It may carry out all purchase, sale, exchange, division, apportionment, allotment, building, arrangement and renting operations. Furthermore, the purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, including but not limited to borrowing and granting any assistance, loan, advance or guarantee and taking any measure and carrying out any operation which it may deem useful, whether in the area of personal or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes».

4. Authorisation to the board of directors of the Company to delegate, to the fullest extent legally possible, the daily management of the Company, to any director being also a member of the Investment Committee of the Company, being Mr Neil Jones, Mr Stuart Beever and Mr Benoît Prat-Stanford.

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to acknowledge the report of the board of directors of the Company dated 8th June 2004 for the purposes of articles 32 and 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

This report will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

After acknowledgment of the report of the board of directors dated 8th June 2004 it is resolved to create an authorised share capital of euro two hundred fifty million (EUR 250,000,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

In view of the justification set out in the report referred to in the first resolution, it is noted that each of the shareholders waives its preferential subscription rights with respect to all issue of shares to be resolved by the board of directors under such authorised share capital.

*Third resolution*

It is resolved to amend and restate the Articles of incorporation of the Company as set out hereafter in the form as set out in the proxy, the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

**«Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object**

The Company's purpose is the enhancement of real estate. It may carry out all purchase, sale, exchange, division, apportionment, allotment, building, arrangement and renting operations. Furthermore, the purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, including but not limited to borrowing and granting any assistance, loan, advance or guarantee and taking any measure and carrying out any operation which it may deem useful, whether in the area of personal or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

**Art. 4. Registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.2 The authorised corporate capital is set at two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.3 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

Shares are in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.4 Subject to the provisions of Article 5.5 transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee. The Company shall refuse to register any transfer of shares that is not in compliance with the provisions of this Article 5.

5.5 Except for the 3,100 shares issued at the incorporation of the Company and which are marked as such in the shareholders' register of the Company, the shares in the Company are redeemable shares (the «Redeemable Shares») whose issue and redemption is subject to the following conditions:

(i) the Redeemable Shares shall be fully paid-up on issue;

(ii) the Redeemable Shares may be redeemed by the Company only in the circumstances and upon the conditions set out in Art. 5.6 (D), provided that the minimum price for redemption of the Redeemable Shares in such event will be par value;

(iii) the redemption may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

(iv) an amount equal to the aggregate nominal value of all the Redeemable Shares redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;

(v) sub-paragraph (iv) shall not apply to a redemption funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Any reference herein in the «shares» includes the Redeemable Shares unless the context otherwise requires.

5.6 No shareholder shall sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with its shares or any interest therein (i) prior to the end of the Commitment Expiry Date or (ii) at any time without complying with the provisions set out below and only to a person who shall have agreed to become a party to any shareholders' agreement then existing among the shareholders in the Company (the «shareholders' agreement»):

(A) A shareholder wishing to sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with its shares (the «Selling Shareholder») shall serve on the other shareholders (the «Offerees») and on the Company a written notice signed by or on behalf of the Selling Shareholder (a «Sale Notice») offering to sell, assign or transfer the whole of its shares to the Offerees and the Company (the «Offered Shares»).

(B) Each Sale Notice shall specify the price, terms and conditions at which the Selling Shareholder would be willing to agree to a sale of the Offered Shares to the Offerees and the Company.

(C) The offer in the Sale Notice shall be deemed to be open for 60 days from the date of service of the Sale Notice (the «Offer Period») and shall be irrevocable without the consent of the Offerees.

(D) If the board of directors so resolves, the Company may serve a notice (a «Company Purchase Intention Notice») on the Selling Shareholder within the Offer Period accepting the offer of the Offered Shares, whereupon the Selling Shareholder shall be bound to accept the repurchase of the Offered Shares by the Company in accordance with the Sale Notice provided that the Company may only serve a Company Purchase Intention Notice if all the Shareholders (other than the Selling Shareholder) so agree.

(E) If any of the Offerees serves a written notice on the Selling Shareholder within the Offer Period accepting the offer of all the Offered Shares (a «Shareholder Purchase Intention Notice»), the Selling Shareholder shall, unless obliged to sell them to the Company pursuant to paragraph (D) above, be bound to dispose of all the Offered Shares to the Offeree so accepting to purchase them in accordance with the Sale Notice. Where more than one Offeree serves a Shareholder Purchase Intention Notice accepting the offer in aggregate of all the Offered Shares, such Offerees shall, subject to paragraph (D) above, purchase the Selling Shareholder's shares pro rata to their existing shareholdings (as between themselves) unless they shall agree otherwise.

(F) If no Offeree nor the Company accepts the offer in the Sale Notice during the Offer Period then the Selling Shareholder may, for a period of six months following the expiration of the Offer Period, solicit bona fide written offers from third parties (each a «Third Party Offer») to acquire the Offered Shares, provided that the price for the Offered Shares specified in the Third Party Offer shall not be less than that specified in the relevant Sale Notice and the Third Party Offer shall not be on significantly more favourable terms to the third party purchaser of the shares, taken as a whole, than those specified in the relevant Sale Notice. If the Selling Shareholder receives a Third Party Offer within such six month period which it wishes to accept, then the Selling Shareholder shall promptly notify the Offerees and the Company of the Third Party Offer, which notification shall (a) confirm the Selling Shareholder's wish to accept the Third Party Offer, (b) enclose a copy of the relevant Third Party Offer documentation, and (c) request the Offerees to approve the Third Party (such approval not to be unreasonably withheld).

For the purposes of this paragraph, the Offerees shall be deemed to have approved the Third Party within the period of ten Business Days (as defined below) after receipt of the notification referred to above unless, within that same period, one or more of the Offerees notify the Selling Shareholder in writing that it or they disapprove of the Third Party, and stating the reasons for such disapproval.

For the avoidance of doubt, a Selling Shareholder may not sell its shares to a Third Party unless that Third Party has been approved (or is deemed to have been approved) by the Offerees who shall not unreasonably withhold such approval.

(G) If all or part of the consideration offered by the Third Party in the Third Party Offer comprises non-cash consideration, then for the purposes of calculating the price, there shall be substituted for such non-cash consideration such amount as shall equal the cash equivalent of such non-cash consideration as agreed between the Selling Shareholder and the board of directors or, in default of agreement, by the auditors of the Company in conjunction with the Independent Valuer. The decision of the auditors (made in conjunction with the Independent Valuer) shall be final and binding upon the Selling Shareholder, the Offerees and the Company except in the case of manifest error.

(H) If the sale and transfer of the Offered Shares to the Third Party is not completed within 30 days after the period of six months following the expiration of the Offer Period, the relevant shares shall again become subject to the provisions of this Article 5.6.

(I) If a Purchase Intention Notice is served pursuant to paragraph (D) or (E), the Selling Shareholder and the Offeree(s) or, as the case may be, the Company shall be bound to complete the sale and purchase within 28 days of the service of the notice or the exercise of the option, as the case may be.

(J) Any transfer of shares made in violation of the provisions of this Article 5.6 shall be unenforceable against the Company and the shareholders and shall not be registered in the Company's register of shareholders, unless and until the relevant procedures set out herein have been complied with.

#### 5.7. Notwithstanding the provisions of Article 5.6:

(A) any shareholder will be authorised to sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with the whole of its shares to an Affiliate (subject to notice first having been given to the other shareholders and subject to the transferee having agreed to become a party to the shareholders' agreement) when the procedure described in Article 5.6 here above shall not apply, provided that if any such Affiliate shall cease to be an Affiliate of the shareholder, the shareholder shall immediately procure a transfer of the relevant shares to it or to another of its Affiliates. For the avoidance of doubt, the procedure described in Article 5.6 here above shall continue to apply thereafter to any such sale, assignment or transfer to a person other than an Affiliate or the transferor, seller, or, as the case may be, assignor.

(B) any shareholder may charge or mortgage the whole of its shares to a bank or financial institution or Affiliate provided that (i) in the case of a charge or mortgage to an Affiliate, the charging shareholder shall enter into a deed with the shareholders to the effect that the charging shareholder shall procure the redemption or discharge of the charge or mortgage immediately upon the chargee or mortgagee Affiliate ceasing to be an Affiliate of such shareholder, and (ii) the relevant shareholder shall procure that the bank or financial institution or Affiliate shall agree to become a party to the shareholders' agreement as if it were a shareholder.

#### 5.8 For the purposes of these Articles of Incorporation:

«Affiliate» means in relation to any person, a (direct or indirect) Subsidiary from time to time of that person or a holding company of that person or any other Subsidiary of that holding company;

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business (other than solely for trading and settlement in euro) in Luxembourg and Paris;

«Commitment Expiry Date» means the earlier of (i) the date falling three years after the later of Completion or Second Closing and (ii) the date on which the shareholders have no further commitments to subscribe for additional shares or advance shareholder loans

«Completion» means 11 June, 2004 or, at the latest, 18 June, 2004;

«Control» means (A) the ownership (directly or indirectly) of more than 50 per cent. of the voting share capital of the relevant company; or (B) the ability to direct the casting of more than 50 per cent. of the votes exercisable at general meetings of the relevant company on all, or substantially all, matters; or (C) the right to appoint or remove directors of the relevant company holding more than 50 per cent. of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all, or substantially all, matters;

«Independent Valuer» means a reputable independent valuer or valuers appointed by the Manager from amongst Cushman and Wakefield, Healey and Baker; Jones Lang Lasalle; CB Richard Ellis and DTZ, or such other international firm as a majority of the Shareholders' shall agree;

«Second Closing» means the date on which new investors will subscribe for additional shares and provide additional funding to the Company in accordance with relevant provisions of any applicable shareholders' agreement;

«Subsidiary» means, in relation to a company, any other company of which the first company (or persons acting on its behalf) has for the time being, directly or indirectly, Control (provided that, for the avoidance of doubt, the Company shall not be regarded as a Subsidiary of any of the shareholders).

#### **Art. 6. Increase of capital**

6.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 7.4. hereof.

6.2 Furthermore, the board of directors of the Company is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription and to limit or waive the preferential subscription right.

6.3 Each time the board of directors shall so act to make effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the law.

#### **Art. 7. Meetings of shareholders - General**

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A quorum shall be a majority in number of the shareholders having a right to attend and vote at meetings of shareholders, being a majority together holding not less than 75% in nominal value of the shares giving that right, provided that for a meeting of shareholders to be quorate a representative of the Founder (as defined hereafter) must be present. If such a quorum is not present within one 1 hour after the time appointed for the meeting or, if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned in accordance with relevant provisions of law. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda which were not dealt with at the original meeting if a majority in number of the members having a right to attend and vote at the meeting, being a majority together holding not less than 50 per cent. in nominal value of the shares giving that right are present or represented by a representative.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law and provided for below, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.3 The following matters shall require unanimity of the votes cast at meetings of shareholders:

(i) any decision to extend the duration of any shareholders' agreement by more than one year beyond 11th June, 2014;

(ii) any material change to the business of the Company and its subsidiaries;

(iii) any decision to extend the Additional Financing Period (as defined in any applicable shareholders' agreement) beyond the Commitment Expiry Date;

(iv) the raising by the Company of any indebtedness which would result in the Net Borrowings (as defined in any applicable shareholders' agreement) of the Company exceeding 50 per cent. of the Revalued Gross Asset Value (as defined in any applicable shareholders' agreement) at any time;

(v) the acquisition or disposal of any asset not within the scope of the Business Plan; and

(vi) any decision to convert the Company to a SICAR.

7.4 The following matters shall require authorisation by a majority of at least 75% of the votes cast at meetings of shareholders:

(i) any decision to extend the duration of any shareholders' agreement by less than one year beyond 11th June, 2014;

(ii) any reduction, cancellation, conversion, purchase or redemption of the share capital of the Company;

(iii) the issue or allotment of any shares or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any shares, save for the issue and allotment of shares to shareholders of the Company out of the authorised share capital;

(iv) the reinvestment of any capital realised from disposals of assets after the Commitment Expiry Date;

(v) any amendments to the Advisory Services Agreement (provided that no representative of the Founder, or its Affiliates shall vote or be counted in determining the quorum in respect of this sub-paragraph);

(vi) any amendments to these Art.s of Incorporation;

(vii) any change to a Key Person of the Company (as defined in any applicable shareholders' agreement) (provided that for the appointment of a Key Person to be blocked at least two shareholders shall vote against the relevant resolution) or the decision to terminate the Advisory Services Agreement in accordance with any shareholders' agreement (provided that no representative of Founder, or its Affiliates shall vote or be counted in determining the quorum in respect of this sub-paragraph);

(viii) any decision not to distribute dividends in accordance with these Art.s of Incorporation and any applicable shareholders' agreement;

(ix) any decision to liquidate the Company prior to 11th June, 2014 other than in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement;

(x) approval of a recommendation by the external manager of the Company that the liquidation period referred to in any applicable shareholders' agreement be extended;

(xi) any decision to cancel Maximum Commitments in accordance with any applicable shareholders' agreement.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 8. Annual general meeting of shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 10.:30 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **Art. 9. Board of directors**

9.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least five members (unless shareholders unanimously determine a lower number which may however not be less than three) and not more than seven members who need not be shareholders of the Company.

9.2 The shareholder which on incorporation subscribed to the majority of the shares in the Company (the «Founder») shall, at all times, whilst it continues to hold shares in the Company, be entitled to nominate one director to be appointed to the board of directors.

9.3 If any person proposed by the Founder for a directorship is not appointed as a director, the shareholder concerned may until a nominee has been appointed make further proposals for such appointment to the general meeting at that same general meeting.

9.4 If any shareholder represented on the board of directors by one or more directors disposes of all its shares, the relevant director(s) representing such shareholder at that time shall immediately resign from the board.

9.5 If at any time, any shareholder (other than the Founder) represented on the board of directors by one or more directors disposes of any shares, the relevant director(s) representing such shareholder at that time shall immediately resign from the board, unless the relevant shareholder continues to hold at least 15 per cent of all shares in issue.

9.6 Subject to 9.1 above, if at any time a director is required to resign in accordance with paragraphs 9.4 and 9.5 above, any shareholder (other than the shareholder who has disposed of shares) which is not represented by a director on the board shall be entitled to nominate a director for election to the board by the shareholders, provided that the nominating shareholder shall not vote on any resolution so proposed.

9.7 The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

9.8 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Procedures of meeting of the board**

10.1 The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The chairman shall be the director appointed upon proposal of the Founder provided the Founder or its Affiliates continue to hold shares in the Company. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders. The secretary shall be, at all times, appointed from among a list of persons proposed by the Founder, provided the Founder or its Affiliates continue to hold shares in the Company.

10.2 The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3 Written notice of any meeting of the board of directors shall, to the extent reasonably practicable, be given to all directors at least seven (7) Business Days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least 50% of all the directors (including the director appointed upon proposal of the Founder) are present or represented at a meeting of the board of directors (the «Quorum»). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. If the number of votes cast in favour of and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote. If a Quorum is not present within one (1) hour after the time appointed for the meeting or, if during such meeting the Quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned for fifteen (15) Business Days. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda which were not dealt with at the original meeting if any three or more directors are present or represented (including the director appointed upon proposal of the Founder).

10.6 In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

10.7 A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.8 The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

#### **Art. 11. Minutes of meetings of the board**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 12. Powers of the board**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. The board of directors may also confer all powers and special mandates to any other person who need not be director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their fees.

#### **Art. 13. Binding signatures**

The Company will be bound by the joint signatures of two directors of the Company or by the sole signature of the managing director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

#### **Art. 14. Statutory Auditor**

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

#### **Art. 15. Accounting year**

The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 16. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Except as may otherwise be agreed unanimously by the shareholders in writing, and subject to the provisions of any applicable law and to the constitution and to the working capital and legal reserve requirements of the Company and

its Subsidiaries, the shareholders shall take such action as may be necessary to procure that as much as possible, but in any event no less than 90 per cent. of the Company's audited net operating income (including realised capital gains) after fees, interest and taxation in each financial year arising on and after the Commitment Expiry Date is distributed to shareholders as soon as reasonably practicable after the annual audited accounts have been approved by the board of directors and, subject as aforesaid and to the extent within its power, the Company shall use all reasonable endeavours to procure that the aggregate annual amount of any distribution paid to it by any Subsidiary is no less than 90 per cent. of such Subsidiary's audited net operating income (including realised capital gains) after fees, interest and taxation in each financial year arising on and after the Commitment Expiry Date. Notwithstanding and without prejudice to the foregoing, any retained earnings in the Company, being the sum of any amounts attributable to the revaluation of assets of the Company, will not be available for distribution on or prior to the Commitment Expiry Date.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

#### **Art. 17. Dissolution and liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Art. 18. Amendment of Articles**

These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **Art. 19. Governing law**

All matters not governed by these Art.s of Incorporation shall be determined in accordance with the law.»

#### *Fourth resolution*

It is resolved to authorise the board of directors of the Company to delegate, to the fullest extent legally possible, the daily management of the Company, to any director being also a member of the Investment Committee of the Company, being Mr Neil Jones, Mr Stuart Beever and Mr Benoît Prat-Stanford.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> décembre 2003, numéro 1273.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ont déclaré dans leur procuration qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée et ont renoncé à toute notification, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prendre note du rapport du Conseil d'Administration de la Société du 8 juin 2004 pour les besoins des Articles 32 et 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Création d'un capital social autorisé de la Société de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Modification et refonte des statuts de la Société dans la forme du projet annexé à la procuration (le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées) y compris une modification de l'Article 3 des Statuts relative à l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**«Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la mise en valeur de biens immobiliers. Elle pourra effectuer toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de partage, de morcellement, de lotissement, de construction, d'aménagement et de location. Elle a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris mais sans limitation emprunter et octroyer assistance, prêt, avance ou garantie et prendre toute mesure et entreprendre toute opération qui semblera utile, que ce soit mobilier ou immobilier afin de développer ou de compléter les objets mentionnés ci-avant.»

4. Autorisation au conseil d'administration de la Société, dans la plus grande mesure autorisée par la loi, de déléguer la gestion journalière de la Société à tout administrateur qui est aussi un membre du Comité d'Investissement de la Société, à savoir Monsieur Neil Jones, Monsieur Stuart Beever et Monsieur Benoît Prat-Stanford.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de prendre note du rapport du Conseil d'Administration de la Société du 8 juin 2004 pour les besoins des articles 32 et 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

Après avoir pris note du rapport du Conseil d'Administration de la Société du 8 juin 2004, il est décidé de créer un capital social autorisé de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Sur base de la justification contenue dans le rapport auquel il est fait référence dans la première résolution, l'assemblée constate que chaque actionnaire renonce à son droit préférentiel de souscription concernant toutes les émissions d'actions qui seront décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre de ce capital autorisé.

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société, dans la forme du projet annexé à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

**«Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée**

La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la mise en valeur de biens immobiliers. Elle pourra effectuer toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de partage, de morcellement, de lotissement, de construction, d'aménagement et de location. Elle a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris mais sans limitation emprunter et octroyer assistance, prêt, avance ou garantie et prendre toute mesure et entreprendre toute opération qui semblera utile, que ce soit mobilier ou immobilier afin de développer ou de compléter les objets mentionnés ci-avant.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### **Art. 5. Capital - Actions et certificats**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

5.2 Le capital autorisé est fixé à deux cents cinquante millions euros (EUR 250.000.000,-) divisé en vingt-cinq millions (25.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

5.3 Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux actions ou plus.

Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

5.4 Sous réserve des dispositions de l'Article 5.5, la cession d'actions nominatives se fera par une déclaration de cession écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La cession pourra également se faire en délivrant le certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société refusera d'inscrire toute cession d'actions qui sera fait en violation du présent Article 5.

5.5 A l'exception des 3.100 actions émises lors de la constitution de la Société, les actions de la Société sont des actions rachetables (les «Actions Rachetables») dont l'émission et le rachat sont sujets aux conditions suivantes:

(i) les Actions Rachetables doivent être entièrement libérées à leur émission;

(ii) les Actions Rachetables peuvent être rachetées par la Société seulement dans les circonstances et dans les conditions prévues à l'Article 5.6(D), pour le autant que le prix minimum de rachat des actions doit à tout moment être la valeur nominale de ces Actions Rachetables;

(iii) le rachat peut seulement avoir lieu à l'aide de sommes distribuables conformément à l'Article 72-1, paragraphe (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ou à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

(iv) un montant égal à la valeur nominale totale des Actions Rachetables doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisé que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserve;

(vi) le sous-paragraphe (iv) ne s'applique pas lorsque le rachat a lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Toute référence aux «actions» inclut les Actions Rachetables à moins que le contexte ne le requière pas.

5.6 Un actionnaire ne pourra vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier ses actions ou un intérêt dans ses actions (i) avant la Date d'Expiration de l'Engagement et (ii) à tout moment à moins qu'il ne respecte les dispositions prévues ci-dessous et à moins que ce soit à une personne qui aura accepté d'adhérer à toute convention d'actionnaires pouvant exister à ce moment-là entre les actionnaires de la Société (la «convention d'actionnaires»):

(A) Un actionnaire souhaitant vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier ses actions ou un intérêt dans ses actions (l'«Actionnaire Cédant») notifiera aux autres actionnaires (les «Destinataires de l'Offre») et à la Société un avis écrit, signé par ou au nom de l'Actionnaire Cédant (l'«Avis de Vente»), par lequel il offre de vendre, de céder ou de transférer l'ensemble de ses actions aux Destinataires de l'Offre et à la Société (les «Actions Offertes»).

(B) Tout Avis de Vente devra spécifier le prix, les termes et les conditions auxquels l'Actionnaire Cédant serait disposé à accepter la vente des Actions Offertes aux Destinataires de l'Offre et à la Société.

(C) L'offre détaillée dans l'Avis de Vente sera réputée valable pendant 60 jours à compter de la date de notification de l'Avis de Vente (la «Période de l'Offre») et sera irrévocable sans l'approbation des Destinataires de l'Offre.

(D) Sur résolution du Conseil d'Administration, la Société pourra notifier un avis («Avis d'Intention d'Achat») à l'Actionnaire Cédant endéans la Période de l'Offre, déclarant son acceptation de l'offre relative aux Actions Offertes, suite à quoi l'Actionnaire Cédant sera tenu d'accepter le rachat par la Société des Actions Offertes conformément à l'Avis de Vente, étant entendu que la Société ne pourra notifier un Avis d'Intention d'Achat que si tous les actionnaires (autres que l'Actionnaire Cédant) y consentent.

(E) Au cas où un des Destinataires de l'Offre notifierait un avis écrit à l'Actionnaire Cédant au cours de la Période de l'Offre, déclarant son acceptation d'acquérir la totalité des Actions Offertes («Avis d'Intention d'Achat de l'Actionnaire»), l'Actionnaire Cédant sera obligé de céder la totalité des Actions Offertes au Destinataire de l'Offre acceptant de les acheter conformément à l'Avis de Vente, à moins d'être contraint de les vendre à la Société conformément au paragraphe (D) ci-dessus. Au cas où plusieurs Destinataires de l'Offre notifieraient un Avis d'Intention d'Achat de l'Actionnaire par lequel ils acceptent l'offre globale de toutes les Actions Offertes, ces Destinataires de l'Offre devront, conformément au paragraphe (D) ci-dessus, acquérir les Actions de l'Actionnaire Cédant au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent entre eux à moins qu'ils en conviennent autrement.

(F) Faute par les Destinataires de l'Offre et par la Société d'accepter l'offre reprise dans l'Avis de Vente pendant la Période de l'Offre, l'Actionnaire Cédant pourra, pendant une période de six mois à compter de l'expiration de la Période de l'Offre, solliciter des offres écrites de bonne foi de tierces personnes («Offre d'un Tiers») qui souhaiteraient acquérir les Actions Offertes, à condition que le prix pour les Actions Offertes mentionnés dans l'Offre d'un Tiers ne soit pas inférieur à celui mentionné dans l'Avis de Vente et que l'Offre d'un Tiers ne soit pas faite de façon significative, dans son ensemble, à des termes plus favorables pour le tiers acquéreur des actions, que ceux mentionnés dans l'Avis de Vente applicable.

Au cas où, pendant cette période de six mois, l'Actionnaire Cédant recevrait une Offre d'un Tiers qu'il souhaiterait accepter, il devra au préalable promptement notifier l'Offre d'un Tiers aux Destinataires de l'Offre et à la Société. La notification devra (a) confirmer l'intention de l'Actionnaire Cédant d'accepter l'Offre d'un Tiers, (b) inclure une copie

conforme de l'Offre du Tiers concerné, et (c) demander aux Destinataires de l'Offre d'approuver les Tiers (cette approbation ne pouvant pas être refusée déraisonnablement).

Afin d'éviter toute équivoque, un Actionnaire Cédant ne peut vendre ses actions à un Tiers à moins que ce tiers ait été approuvé (ou soit réputé avoir été approuvé) par les Destinataires de l'Offre qui ne peuvent refuser cette approbation de façon déraisonnable.

(G) Au cas où tout ou partie du prix offert par le Tiers dans l'Offre d'un Tiers consisterait en une contribution en nature, il faudra, aux fins du calcul du prix, substituer à cette contribution en nature un montant correspondant à l'équivalent en numéraire de cette contribution, tel que convenu entre l'Actionnaire Cédant et le conseil d'administration ou, à défaut d'accord, tel que fixé par les réviseurs d'entreprise de la Société ensemble avec l'Expert Indépendant. La décision des réviseurs d'entreprise (prise en concertation avec l'Expert Indépendant) sera définitive et liera l'Actionnaire Cédant, les Destinataires de l'Offre et la Société à moins qu'elle ne contienne une erreur manifeste.

(H) Au cas où la vente et le transfert des Actions Offertes n'auraient pas été réalisés dans les 30 jours qui suivent l'expiration de la période de six mois suivant l'expiration de la Période de l'Offre, les actions en question seront à nouveau soumises aux dispositions du présent Article 5.6.

(I) En cas de notification d'un Avis d'Intention d'Achat conformément aux paragraphes (D) ou (E), l'Actionnaire Cédant et le(s) Destinataire(s) de l'Offre ou, selon le cas, et la Société seront obligés de réaliser la vente et de procéder à l'acquisition dans les 28 jours qui suivent la notification de l'avis ou, selon le cas, l'exercice de l'option.

(J) Toute cession d'actions faite en violation des dispositions de cet Article 5.6 ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et des actionnaires et ne devra être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, à moins et jusqu'à ce que les procédures mentionnées dans cet Article aient été respectées.

5.7 Nonobstant les dispositions de l'Article 5.6.:

(A) tout actionnaire sera autorisé à vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier la totalité de ses actions à un Affilié (à condition d'en avoir informé au préalable les autres actionnaires et pourvu que le cessionnaire ait accepté d'adhérer à toute convention d'actionnaires). Lorsque la procédure décrite à l'Article 5.6 ci-dessus n'est pas applicable et qu'un tel Affilié cesse d'être un Affilié de l'actionnaire, l'actionnaire devra immédiatement s'engager à transférer les actions concernées à soi-même ou à un autre de ses Affiliés. Afin d'éviter tout doute, la procédure décrite à l'Article 5.6 ci-dessus continuera ensuite à s'appliquer à toute vente, cession ou transfert à une personne autre qu'un Affilié ou de l'actionnaire vendant, ou, selon les cas, cédant ses actions;

(B) tout actionnaire pourra nantir la totalité de ses actions à une banque ou à un établissement financier ou à un Affilié pourvu que (i) en cas de nantissement à un Affilié, l'actionnaire gageur conclue un acte avec les actionnaires visant à ce que l'actionnaire gageur s'engage au rachat ou à la décharge du nantissement dès que l'Affilié gagiste cesse d'être un Affilié de cet actionnaire, et que (ii) l'actionnaire concerné s'engage à ce que la banque ou l'établissement financier ou l'Affilié accepte d'adhérer à la convention d'actionnaires comme s'il était lui-même actionnaire.

5.8 Pour les besoins des présents Statuts:

«Affilié» signifie en rapport avec une personne, une Filiale (directe ou indirecte) de temps à autre de cette personne ou une société holding de cette personne ou une autre Filiale de cette société holding;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont ouvertes (autrement qu'uniquement pour des négociations et compensations en euro) à Luxembourg et Paris;

«Date d'Expiration de l'Engagement» signifie le plus tôt, de (i) la date tombant trois ans après le plus tard de l'Accomplissement ou de la Deuxième Conclusion et (ii) la date à laquelle les actionnaires n'ont plus d'autres engagements de souscrire pour des actions additionnelles ou avancer des prêt d'actionnaire;

«Accomplissement» signifie 11 juin 2004 ou au plus tard le 18 juin 2004.

«Contrôle» signifie (A) la propriété (directe ou indirecte) de plus de 50 pour cent des actions conférant des droits de vote de la société concernée; ou (B) la possibilité de diriger le vote de plus de 50 pour cent des votes exerçables à des assemblées générales de la société concernée sur tous ou substantiellement tous, les points; ou (C) le droit de nommer ou révoquer des administrateurs de la société concernée détenant plus de 50 pour cent des droits de vote exerçables au réunion du conseil d'administration sur tous, ou substantiellement tous, les points;

«Expert Indépendant» signifie un expert ou des experts indépendant(s) de bonne réputation nommé par le Gérant parmi la liste suivante Cushman and Wakefield, Healey and Baker, Jones Lang Lasalle, CB Richard Ellis and DTZ ou tout autre société internationale que la majorité des actionnaires agréera;

«Deuxième Conclusion» signifie la date à laquelle les nouveaux investisseurs souscriront aux actions supplémentaires et verseront à la Société des fonds supplémentaires conformément aux dispositions de toute convention d'actionnaires applicable;

«Filiale» signifie, en rapport avec une société, toute autre société dont la première société (ou des personnes agissant pour compte de celle-ci) ayant pour le moment, directement ou indirectement, le Contrôle (étant entendu, pour éviter tout doute, que la société ne sera pas considérée comme une Filiale d'aucun de ses actionnaires.

## **Art. 6. Augmentation du capital**

6.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'Article 7.4 ci-après.

6.2 Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par décision d'émission des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions de ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé à et chargé de déterminer les conditions de ces souscriptions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

6.3 Chaque fois que le conseil d'administration augmentera le capital de la Société tel qu'autorisé par les dispositions précitées, l'Article 5 des statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital et le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification des statuts conformément à la Loi.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités**

7.1 Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

7.2 Le quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Un quorum consistera dans la majorité en nombre des actionnaires ayant le droit d'assister et de voter aux assemblées des actionnaires, étant une majorité détenant ensemble pas moins de 75% de la valeur nominale des actions conférant ce droit, étant entendu que pour qu'une assemblée des actionnaires dispose du quorum requis, un représentant du Fondateur (tel que défini ci-après) doit être présent. Si tel quorum n'est pas atteint une heure après l'heure fixée pour l'assemblée, ou si durant l'assemblée ce quorum cesse d'être satisfait, l'assemblée sera ajournée conformément aux dispositions légales applicables. Lors de l'assemblée reconvoquée, un quorum devra être atteint pour les sujets de l'ordre du jour qui n'auront pas été traités lors de l'assemblée originelle, consistant en une majorité en nombre des actionnaires ayant le droit d'être présent et de voter à l'assemblée, étant une majorité des actionnaires détenant ensemble pas moins de 50% en termes de valeur nominale des actions donnant le droit d'être présent ou représenté à l'assemblée.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

7.3 Les points suivants requièrent l'unanimité des votes aux assemblées des actionnaires:

- (i) toute décision d'étendre la durée de toute convention d'actionnaires de plus d'un an après 11 juin 2014;
- (ii) tout changement substantiel aux affaires de la Société et de ses Filiales;
- (iii) toute décision d'étendre la Période de Financement Additionnelle (telle que définit dans toute convention d'actionnaires applicable) après la Date d'Expiration de l'Engagement;
- (iv) toute augmentation de l'endettement de la Société qui aurait comme résultat que le Montant Net des Emprunts (tel que défini dans toute convention d'actionnaires qui applicable) de la Société excèdent de 50% de la Valeur des Avoirs Bruts Réévalués (tel que défini dans toute convention d'actionnaires applicable) à tout moment;
- (v) l'acquisition ou la disposition de tout avoir ne rentrant pas dans le cadre du Business Plan; et
- (vi) toute décision de conversion de la Société en une SICAR.

7.4 Les points suivants requièrent l'autorisation d'une majorité d'au moins 75% des votes aux assemblées des actionnaires:

- (i) toute décision d'étendre la durée de toute convention d'actionnaires pour une durée de moins d'un an après 11 juin 2014;
- (ii) toute réduction, annulation, conversion, achat ou rachat du capital social de la Société;
- (iii) l'émission et l'attribution d'actions ou la création d'options ou de droits de souscrire ou d'acquérir ou de convertir tout titre en actions, à l'exception de l'émission et de l'attribution d'actions aux actionnaires de la Société à partir du capital social autorisé;
- (iv) le réinvestissement de tout capital réalisé à partir de l'aliénation d'avoirs après la Date d'Expiration de l'Engagement;
- (v) toute modification au Contrat de Service de Conseil (étant entendu qu'aucun représentant du Fondateur ou ses Affiliés ne pourra voter ou être comptés pour la détermination du quorum en ce qui concerne ce sous-paragraphe);
- (vi) toute modification aux présents statuts;
- (vii) tout changement d'une Personne Clefs de la Société (telle que définie dans toute convention d'actionnaires applicable) (étant entendu que la nomination d'une Personne Clefs pourra être bloquée par le vote contre une telle résolution d'au moins deux actionnaires) ou la décision de résilier le Contrat de Service de Conseil conformément à toute convention d'actionnaires (étant entendu qu'aucun représentant du Fondateur ou ses Affiliés ne pourra voter ou être comptés pour la détermination du quorum en ce qui concerne ce sous-paragraphe);
- (viii) toute décision de ne pas distribuer des dividendes conformément aux présents statuts et à toute convention d'actionnaires applicable;
- (ix) toute décision de liquider la Société avant le 11 juin 2014 autrement que conformément aux dispositions d'une convention d'actionnaires applicable;
- (x) l'approbation d'une recommandation du gérant externe de la Société d'étendre la période de liquidation prévue dans toute convention d'actionnaires applicable;
- (xi) toute décision d'annuler les Engagements Maximums conformément à une convention d'actionnaires.

7.5 Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### **Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

### **Art. 9. Conseil d'administration**

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres (à moins que les actionnaires ne décident à l'unanimité d'un nombre inférieur qui ne peut cependant être inférieur à trois) et au plus de sept membres qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2 L'actionnaire qui au moment de la constitution a souscrit la majorité des actions de la Société (le «Fondateur») aura, à tout moment, tant qu'il continue à détenir des actions de la Société, le droit de nommer un administrateur à élire au conseil d'administration.

9.3 Si une personne proposée par le Fondateur pour un poste d'administrateur n'est pas élue, l'actionnaire concerné peut continuer à faire des propositions à l'assemblée générale à la même assemblée jusqu'à ce qu'une personne soit élue.

9.4 Si un actionnaire représenté au conseil d'administration par un ou plusieurs administrateurs aliénés toutes ses actions, le(s) administrateur(s) concerné(s) représentant cet actionnaire à ce moment-là, devra ou devront immédiatement démissionner du conseil.

9.5 Si à un moment donné, un actionnaire (autre que le Fondateur) représenté au conseil d'administration par un ou plusieurs administrateurs aliènes ces actions, le(s) administrateur(s) concerné(s) représentant cet actionnaire à ce moment donné, devra ou devront immédiatement démissionner du conseil, à moins que l'actionnaire en question continue à détenir au moins 15% de toutes actions en émission.

9.6 Sous réserve du paragraphe 9.1 ci-dessus, si à un moment donné un administrateur est obligé de démissionner conformément aux paragraphes 9.4 et 9.5 ci-dessus, toute actionnaire (autre que l'actionnaire qui a aliéné ses actions) qui n'est pas représenté par un administrateur au conseil, aura le droit de nommer un administrateur en vue de son élection au conseil par les actionnaires, étant entendu que l'actionnaire faisant cette proposition ne pourra pas prendre part au vote d'une telle résolution.

9.7 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour un maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

9.8 Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

### **Art. 10. Procédures des réunions du conseil**

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Le président sera l'administrateur élu sur proposition du Fondateur, à condition que le Fondateur du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le secrétaire sera, à tout moment, choisi à partir d'une liste de personnes proposées par le Fondateur, à condition que le Fondateur ou ses Affiliés continuent à détenir des actions de la Société.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

10.3 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept (7) Jours Ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.4 Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

10.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si au moins 50% de tous les administrateurs (y compris l'administrateur élu sur proposition du Fondateur) sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration (le «Quorum»). Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité du nombre des votes émis en faveur et contre une décision, le président pourra émettre un vote additionnel afin qu'une décision soit obtenue. Si un Quorum n'est pas atteint endéans une (1) heure après l'heure prévue pour la réunion ou, si pendant une telle réunion le Quorum cesse d'être atteint, la réunion sera ajournée à quinze (15) Jours Ouvrables. A cette nouvelle réunion il y aura un Quorum pour les points à l'ordre du

jour qui n'ont pas été traités lors de la première réunion si trois ou plusieurs administrateurs sont présents ou représentés (y inclus l'administrateur élu sur proposition du Fondateur).

10.6 Au cas où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre que l'intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou d'employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou un fondé de pouvoir devra en informer le conseil d'administration et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou un fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

10.7 Un administrateur pourra assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de se parler entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.8 Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, pourront exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal faisant la preuve de la décision prise.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Signatures autorisées**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

#### **Art. 14. Commissaire**

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

#### **Art. 15. Exercice social**

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Sauf convention contraire arrêtée à l'unanimité par les actionnaires par écrit, et sous réserve des dispositions légales en vigueur, de la constitution, et des exigences en matière de fonds de roulement et de réserve légale de la Société et de ses Filiales, les actionnaires prendront la mesure nécessaire afin que au moins 90% du revenu net après impôts de la Société, vérifié par expert-comptable (y compris des revenus de capitaux réalisés) après frais, intérêts et impôts), sera lors de chaque exercice ou après la Date d'Expiration de l'Engagement distribué aux actionnaires dès que possible après l'approbation des comptes annuels révisés de la Société par le conseil d'administration et, sous réserve de ce qui précède et dans les limites de ses pouvoirs, la Société s'efforcera de faire en sorte que le montant global annuel des distributions qui lui ont payées par une de ses Filiales ne soit pas inférieur à 90% du montant total du revenu net (y inclus les revenus de capitaux réalisés) après frais, intérêts et impôts de cette Filiale lors de chaque exercice social après la Date d'Expiration de l'Engagement. Néanmoins et sans préjudice de ce qui précède, tous les revenus non distribués de la Société, à savoir la somme de tous les montants attribuables à la réévaluation des avoirs de la Société, ne pourront pas être distribués avant ou à la Date d'Expiration de l'Engagement.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise telle que sélectionnée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire de cette action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

#### **Art. 17. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Art. 18. Modification des statuts**

Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 19. Loi applicable**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société, dans la plus grande mesure autorisée par la loi, à déléguer la gestion journalière de la Société à tout administrateur qui est aussi un membre du Comité d'Investissement de la Société, à savoir Messieurs Neil Jones, Stuart Beever et Benoît Prat-Stanford.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Laguesse, B. Klapp, N. Weyrich, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004, vol. 885, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049025.3/239/868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

#### **GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049026.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

#### **FLOTECH IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 101.276.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, agissant en qualité de mandataire de:

1.- Monsieur Guy Florange, ingénieur-technicien, demeurant à B-6780 Hondelange, 9, rue Saint-Nicolas,

2.- Madame Anne-Marie Fontaine, employée privée, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 22a, rue du Château,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Foetz, le 3 juin 2004,

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de FLOTECH IMMOBILIERE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Foetz.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de biens immeubles, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Guy Florange, prénommé .....	480 parts
2. Madame Anne-Marie Fontaine, prénommée .....	480 parts

Total: .....	960 parts
--------------	-----------

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, la signature d'un seul gérant sera suffisante pour les opérations courantes relatives à la gestion journalière de la société.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.



**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.400,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Guy Florange, né le 23 février 1957 à Thionville, France, ingénieur-technicien, demeurant à B-6780 Hon-delage, 9, rue Saint-Nicolas,

2. Madame Anne-Marie Fontaine, née le 2 février 1954 à Anvers, Belgique, employée privée, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 22a, rue du Château,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 3, rue des Artisans, L-3895 Foetz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 7.- Reçu 240 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 2004.

P. Decker.

(049630.3/206/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**ID PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4711 Pétange, 57, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 87.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

*Pour VO CONSULTING LUX S.A.*

Signature

(049728.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**BARBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 78.170.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049183.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.497.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 97.497 (the «Company»), incorporated by deed before the undersigned notary dated 9 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 30 of 9 January 2004 amended by deed before the undersigned notary dated 19 May 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Thierry Becker, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Biren, company manager, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 79,246 (seventy-nine thousand two hundred forty-six) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to increase the capital of the Company by a contribution in kind evaluated at EUR 3,903,400.10 (three million nine hundred three thousand four hundred euros ten cents) to bring it from its current amount of EUR 7,924,600.- (seven million nine hundred and twenty-four thousand six hundred euros) to EUR 11,827,800.- (eleven million eight hundred and twenty-seven thousand eight hundred euros) by the creation and issue of 39,032 (thirty-nine thousand thirty-two) new Class A Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, issued with a total share premium of EUR 200.10 (two hundred euros ten cents).

2. Subscription of all the new Class A Shares by EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l. and payment for such new shares by a contribution in kind of 21,854 Class A Shares of D8 PARK, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and 125 shares of EUROPA D8 PARK, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, both companies having their registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the capital of the Company by a contribution in kind evaluated at EUR 3,903,400.10 (three million nine hundred three thousand four hundred euros ten cents) to bring it from its current amount of EUR 7,924,600.- (seven million nine hundred twenty-four thousand six hundred euros) to EUR 11,827,800.- (eleven million eight hundred twenty-seven thousand eight hundred euros) by the creation and issue of 39,032 new Class A Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, issued with a total share premium of EUR 200.10 (two hundred euros ten cents).

*Subscription and Payment*

All the new shares are subscribed by EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., société à responsabilité having its registered office in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Vincent Goy, prenamed.

All these shares have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of twenty-one thousand eight hundred fifty-four (21,854) Class A Shares of D8 PARK, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and one hundred twenty-five (125) shares of EUROPA D8 PARK, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, both companies having their registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, evaluated at EUR 3,903,400.10 (three million nine hundred three thousand four hundred euros ten cents).

Mr Vincent Goy, prenamed, has declared that the shares so contributed are entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in D8 PARK, S.à r.l. and in EUROPA D8 PARK, S.à r.l. has been given to the undersigned notary by the register of shareholders of both companies.

*Second resolution*

The shareholders resolve to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall consequently read as follows:

«The share capital is fixed at EUR 11,827,800.- (eleven million eight hundred twenty-seven thousand eight hundred euros) represented by seventy-eight thousand six hundred fifty-five (78,655) Class A Shares and thirty-nine thousand six hundred twenty-three (39,623) Class B Shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.»

#### *Statement*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by a company incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 97.497 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 9 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Goy, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Monsieur Thierry Becker, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Biren, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 79.246 (soixante-dix-neuf mille deux cent quarante-six) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement décider de l'ordre du jour cité ci-dessous duquel l'associé a été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature évalué à EUR 3.903.400,10 (trois millions neuf cent trois mille quatre cents euros dix cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.924.600,- (sept millions neuf cent vingt-quatre mille six cents euros) à EUR 11.827.800,- (onze millions huit cent vingt-sept mille huit cents euros) par la création et l'émission de 39.032 (trente-neuf mille trente-deux) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises avec une prime d'émission totale de EUR 200.10 (deux cents euros dix cents).

2. Souscription des toutes les nouvelles parts sociales par EUROPA REAL ESTATE, S. à r.l. et libération de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature de 21.854 parts sociales de Classe A de D8 PARK, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois et 125 parts sociales de EUROPA D8 PARK, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant toutes deux leur siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société reflétant les décisions prises.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature évalué à EUR 3.903.400,10 (trois millions neuf cent trois mille quatre cents euros dix cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.924.600,- (sept millions neuf cent vingt-quatre mille six cents euros) à EUR 11.827.800,- (onze millions huit cent vingt-sept mille huit cents euros) par la création et l'émission de 39.032 (trente-neuf mille trente-deux) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises avec une prime d'émission totale de EUR 200,10 (deux cents euros dix cents).

*Souscription et paiement*

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par la société EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Vincent Goy, prénommé.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature de vingt et un mille huit cent cinquante-quatre (21.854) parts sociales de Classe A de D8 PARK, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois et cent vingt-cinq (125) parts sociales de EUROPA D8 PARK, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant toutes deux leur siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg évaluées à EUR 3.903.400,10 (trois millions neuf cent trois mille quatre cents euros dix cents).

Monsieur Vincent Goy, prénommé, a déclaré que les parts sociales ainsi apportées sont entièrement libérées, libres de tous gages ou autres privilèges

La preuve du titre de propriété de l'apporteur sur les actions dans D8 PARK, S.à r.l. et dans EUROPA D8 PARK, S.à r.l. a été rapportée au notaire soussigné par voie d'extrait du registre des associés de ces deux sociétés.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises, lequel aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 11.827.800,- (onze millions huit cent vingt-sept mille huit cents euros) représenté par 78.655 (soixante-dix-huit mille six cent cinquante-cinq) parts sociales de Classe A et 39.623 (trente-neuf mille six cent vingt-trois) parts sociales de Classe B, d'une valeur EUR 100,- (cent euros) chacune.

En plus du capital social il pourra être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera versée toute prime d'émission payée en contrepartie de toute part sociale en supplément de sa valeur nominale. Les sommes déposées sur le compte de prime d'émission pourront être utilisées pour le paiement de toutes parts que la Société voudra racheter de ses associé(s), pour la compensation de toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions aux associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

*Déclaration*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, T. Becker, E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004, vol. 885, fol. 53, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(048968.3/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.497.

In the year two thousand four, on the twenty-fourth of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, here represented by Mr Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg, pursuant to resolutions of the Board of Managers dated 24 May 2004.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 December 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 30 of 9 January 2004 and its Articles of Association have been amended by deeds of the undersigned notary on 19 May 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and on 24 May 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Company is currently fixed at EUR 11,827,800.- (eleven million eight hundred and twenty-seven thousand eight hundred euros).

3.- In accordance with Article 6.4.1 (iii) of the Articles of Association of the Company, the transfer referred to in paragraph 4 of the present deed triggers the automatic conversion of the transferred Class A shares into Class B shares.

In accordance with Article 6.4.2, the board of managers shall be empowered to record such automatic conversions as soon as possible by a notarial deed to enable any subsequent amendments to the Articles of Association.

4.- Thereupon the Board of Managers resolved:

4.1. to acknowledge the following transfers of Class A shares which have occurred on 24 May 2004 between the shareholders of the Company:

Share Type	Number	From	To
Class A . . . . .	19,516	EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l.	TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

4.2. to acknowledge that the issued share capital clause contained in article 5 of the Articles of Association of the Company shall be amended as follows:

«The issued share capital is fixed at EUR 11,827,800.- (eleven million eight hundred and twenty-seven thousand eight hundred euros) represented by 59,139 (fifty-nine thousand one hundred and thirty-nine) Class A Shares and 59,139 (fifty-nine thousand one hundred and thirty-nine) Class B Shares of EUR 100 (one hundred euros) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., ayant son siège à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de résolutions du Conseil de Gérance du 24 mai 2004.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 9 janvier 2004 et ses statuts ont été modifiés ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné le 19 mai 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ainsi que le 24 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit (ci-après le «Capital Souscrit») de la Société s'élève actuellement à EUR 11.827.800,- (onze millions huit cent vingt-sept mille huit cents euros).

3.- Conformément à l'article 6.4.1 (iii) des statuts de la Société, le transfert auquel il est fait référence au paragraphe 4 du présent acte entraîne la conversion automatique des parts de Classe A cédées en parts de Classe B.

Conformément à l'article 6.4.2, le Conseil de Gérance aura pouvoir de documenter ces conversions automatiques aussi rapidement que possible par acte notarié afin de rendre possible toute modification subséquente des statuts.

Le Conseil de Gérance fera en sorte que la conversion automatique soit actée aussi rapidement que possible par acte notarié en vue de modifier les présents statuts.

4. Sur ce, le gérant décide:

4.1 de constater le transfert suivant de parts sociales de Classe A intervenu le 24 mai 2004 entre les associés de la Société:

Catégorie	Nombre	De	A
Parts sociales . . . . .	19.516	EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l.	TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

4.2 de constater que l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 11.827.800,- (onze millions huit cent vingt-sept mille huit cents euros) représenté par 59.139 (cinquante-neuf mille cent trente-neuf) parts sociales de Classe A et 59.139 (cinquante-neuf mille cent trente-neuf) parts sociales de Classe B de EUR 100,- (cent euros) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat de parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon les cas, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004, vol. 885, fol. 54, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(048970.3/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(048972.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EOZEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(049729.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**BALDUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R. C. Luxembourg B 93.903.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 3 juin 2004 à 16.00 heures à Mondorf-les-Bains*

L'assemblée décide à l'unanimité que Monsieur Hugues Cognon est nommé par le conseil d'administration aux fonctions d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Sa signature sera obligatoire pour toute autre transaction.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049677.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**STUDIO FRANCESCA CARRER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 5-9, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 63.734.

M. Jean-Louis Gilbert confirme sa démission en qualité de gérant technique de la S.à r.l. STUDIO FRANCESCA CARRER avec siège social 5-9, rue de la Fontaine à L-4122 Esch-sur-Alzette, n° de Registre de commerce B 63.734, n° fiscal 19982403238.

Cette démission prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2003.

Bruxelles, le 31 décembre 2003.

J.-L. Gilbert.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049069.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BARAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 47.383.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049192.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**HOTEL REGENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 25.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049194.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**JADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 28.400.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2004*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire de Surveillance ne viendront à échéance qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2007 de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles nominations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049066.3/1122/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 98.804.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated under the name of H-MANN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on the 28th January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 296 of 13th March 2004.

The articles of incorporation of the Corporation were amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on the 23rd of April 2004, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Franz Fayot, master at law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mrs Katia Panichi, master at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all fifty thousand (50,000) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders represented having declared that they have had due notice and had been satisfactorily

informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices being necessary, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Corporation by the issuance to the shareholders of the Corporation of 112,500 Class A shares at an issue price per share of EUR 22.-, 112,500 Class B shares at an issue price per share of EUR 8.666666, 112,500 Class C shares at an issue price per share of EUR 8.666666 and 112,500 Class D shares at an issue price per share of EUR 8.666666, EUR 2.- per share being allocated to the share capital account and the remaining amount being allocated to share premium, such shares to be entitled to the rights determined by the articles of incorporation of the Corporation.

B. Acknowledgment of the Report of the Board of Directors of the Corporation dated 24th May 2004 for the purposes of articles 32 and 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

C. Increase of the authorised share capital of the Corporation from one hundred and two thousand euros (EUR 102,000.-) to one million and twenty thousand euros (EUR 1,020,000.-) divided into one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class A shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class B shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class C shares and one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class D shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each.

D. Consequential amendment of articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Corporation.

E. Appointment of Mr Klaus Eberhardt as director and Chairman of the Corporation for a period ending with the next annual general meeting and with effect as from the date of the present extraordinary general meeting.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the Corporation's issued share capital by the issue to the shareholders of the Corporation of a total of 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) Class A shares at an issue price per share of EUR 22.-, 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) Class B shares at an issue price per share of EUR 8.666666, 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) Class C shares at an issue price per share of EUR 8.666666 and 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) Class D shares at an issue price per share of EUR 8.666666, EUR 2.- per share being allocated to the share capital account and the remaining amount being allocated to share premium, such shares to be entitled to the rights determined by the articles of incorporation of the Corporation.

The increase of share capital has been subscribed with respect to 22,500 (twenty-two thousand five hundred) Class A shares, 22,500 (twenty-two thousand five hundred) Class B shares, 22,500 (twenty-two thousand five hundred) Class C shares and 22,500 (twenty-two thousand five hundred) Class D shares by the following subscribers in the proportions set out hereafter pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscriber	Class A shares	Class B shares	Class C shares	Class D shares	Payments
1) IRS PROFIL GmbH.....	7,200	9,000	9,000	9,000	392,400.- EUR
2) Mr Jürgen Fitzner .....	5,400	6,750	6,750	6,750	294,300.- EUR
3) Mr Viktor Johannes Schicker .....	5,400	6,750	6,750	6,750	294,300.- EUR
4) Dr. Georg Schneider .....	4,500	0	0	0	99,000.- EUR
Total:.....	22,500	22,500	22,500	22,500	1,080,000.- EUR

(1) IRS PROFIL GmbH, a company incorporated under the laws of Germany with its seat in Weichs/County of Dachau and registered with the commercial register of the Munich local court in docket HRB 150909.

(2) Mr Jürgen Fitzner, residing in Weißenweg 19, 73230 Kirchheim, Germany.

(3) Mr Viktor Johannes Schicker, residing in Hölderlinstraße 7, 70794 Filderstadt-Bonlanden, Germany.

(4) Dr. Georg Schneider, residing in Talstraße 55, 79650 Schopfheim, Germany.

The meeting thus notes that a total amount of one hundred and eighty thousand euros (EUR 180,000.-) be allocated to the share capital account, and a total amount of nine hundred thousand euros (EUR 900,000.-) be allocated to share premium.

Evidence of such payments was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The increase of share capital has been subscribed and paid with respect to 90,000 (ninety thousand) Class A shares, 90,000 (ninety thousand) Class B shares, 90,000 (ninety thousand) Class C shares and 90,000 (ninety thousand) Class D shares, by a contribution in kind of the repayment claim under the short term interest free EUR 4,32 million loan granted by the Investors to the Corporation by the following subscribers in the proportions set out hereafter pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscriber	Class A shares	Class B shares	Class C shares	Class D shares	Payments
1. ROWAN NOMINEES LIMITED .....	81,657	81,657	81,657	81,657	3,919,536.- EUR
2. ROWAN NOMINESS LIMITED A/C RR.	8,343	8,343	8,343	8,343	400,464.- EUR
Total:.....	90,000	90,000	90,000	90,000	4,320,000.- EUR



(1) ROWAN NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at One Canada Square, London E14 5AL.

(2) ROWAN NOMINEES Ltd A/C RR, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at One Canada Square, London E14 5AL.

The meeting thus notes that a total amount of seven hundred and twenty thousand euros (EUR 720,000.-) be allocated to the share capital account and a total amount of three million six hundred thousand euros (EUR 3,600,000.-) be allocated to the share premium.

In accordance with the provisions of Article 26-1 and 32-1 of the law of 10th August 1915 relating to commercial companies as amended, the above contribution in kind has been examined by FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., independent auditors, pursuant to a report dated 21st May, 2004 which shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities, the conclusion of which reads as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind which consists in a non interest bearing loan is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued plus the share premium.

#### *Second resolution*

It is resolved to acknowledge the report of the Board of Directors of the Corporation dated 24th May 2004 for the purposes of article 32 and 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Third resolution*

After acknowledgement of the Report of the Board of Directors dated 24th May 2004 it is resolved to increase the authorised share capital from one hundred and two thousand euros (EUR 102,000.-) to one million twenty thousand euros (EUR 1,020,000.-) divided into one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class A shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class B shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class C shares and one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class D shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, out of which ten thousand (10,000) authorised shares shall be exclusively reserved to the conversion of any warrants issued by the Corporation.

In view of the justification set out in the report referred to in the second resolution, it is noted that each of the shareholders waives its preferential subscription rights with respect to all issue of shares to be resolved by the Board of Directors under such authorised share capital.

#### *Fourth resolution*

As a result of the preceding increase of the Corporation's issued share capital and authorized share capital, the meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«5.1 The subscribed capital of the Corporation is set at one million euros (EUR 1,000,000.-) divided into one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A redeemable shares («Class A shares»), one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B redeemable shares («Class B shares»), one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C redeemable shares («Class C shares») and one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D ordinary shares («Class D shares») and together with the Class A shares, the Class B shares and the Class C shares, the «shares») with a par value of two euros (EUR 2.-) per share.

5.2. The authorised corporate capital is set at one million twenty thousand euros (EUR 1,020,000.-) divided into one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class A shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class B shares, one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class C shares and one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) Class D shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, out of which two thousand five hundred (2,500) authorised Class A shares, two thousand five hundred (2,500) authorised Class B shares, two thousand five hundred (2,500) authorised Class C shares and two thousand five hundred (2,500) authorised Class D shares shall be exclusively reserved to the conversion of any warrants issued by the Corporation («Warrants»).

#### *Fifth resolution*

It was resolved to appoint the following person as an additional director of the Corporation for a period ending with the next annual general meeting and with effect as from the date of the present extraordinary general meeting:

Mr Klaus Eberhardt, business executive born on 24th February, 1948 in Stuttgart (Germany), and residing in Hirschbergstraße 15, D-70839 Gerlingen.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 58,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée sous la dénomination de H-MANN HOLDING

(LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 296 du 13 mars 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franz Fayot, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinquante mille (50.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale et que les actionnaires représentés déclarent avoir eu connaissance de la convocation et d'avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, aucun avis de convocation n'a été nécessaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société par l'émission aux actionnaires de la Société de 112.500 actions de classe A à un prix d'émission par action de EUR 22,-, 112.500 actions de classe B à un prix d'émission par action de EUR 8,666666, 112.500 actions de classe C à un prix d'émission de EUR 8,666666, et 112.500 actions de classe D à un prix d'émission de EUR 8,666666, EUR 2,- par action étant alloués au compte capital social et le montant restant étant alloué à la prime d'émission, ces actions ayant vocation aux droits déterminés par les statuts de la Société.

B. Prendre note du Rapport du Conseil d'Administration de la Société en date du 24 mai 2004 pour les besoins des articles 32 et 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

C. Augmentation du capital autorisé de la Société de cent deux mille euros (EUR 102.000,-) à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-) représenté par cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe A, cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe B, cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe C et cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe D, d'une valeur nominale de deux euros (2,-) chacune.

D. Modification consécutive des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société.

E. Election de M. Klaus Eberhardt comme administrateur et Président de la Société pour une période expirant avec la prochaine assemblée générale annuelle et avec effet à partir de la présente assemblée générale extraordinaire.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

#### *Première resolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par l'émission aux actionnaires de la Société d'un total de 112.500 (cent douze mille cinq cents) actions de classe A à un prix d'émission par action de EUR 22,-, 112.500 (cent douze mille cinq cents) actions de classe B à un prix d'émission par action de EUR 8,666666, 112.500 (cent douze mille cinq cents) actions de classe C à un prix d'émission de EUR 8,666666 et 112.500 (cent douze mille cinq cents) actions de classe D à un prix d'émission de EUR 8,666666, EUR 2,- par action étant alloués au compte capital social et le montant restant étant alloué à la prime d'émission, ces actions ayant vocation aux droits déterminés par les statuts de la Société.

L'augmentation du capital social a été souscrite pour ce qui est de 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) actions de classe A, 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) actions de classe B, 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) actions de classe C et 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) actions de classe D par les souscripteurs suivants, dans les proportions telles que détaillées ci-après, suivant des formulaires de souscription qui, ayant été signés par les parties présentes et le notaire soussigné, resteront annexés à ce document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement:

Souscripteur	Actions de				Paiements
	classe A	classe B	classe C	classe D	
1) IRS PROFIL GmbH.....	7.200	9.000	9.000	9.000	392.400,- EUR
2) Mr Jürgen Fitzner.....	5.400	6,750	6.750	6.750	294.300,- EUR
3) Mr Viktor Johannes Schicker.....	5.400	6.750	6.750	6.750	294.300,- EUR
4) Dr. Georg Schneider.....	4.500	0	0	0	99.000,- EUR
Total:.....	22.500	22.500	22.500	22.500	1.080.000,- EUR

(1) IRS PROFIL GmbH, une société constituée sous le droit allemand avec siège social à Weichs, Land de Dachau, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Munich, tribunal régional dossier HRB 150909.

(2) M. Jürgen Fitzner, demeurant à Weißenweg 19, 73230 Kirchheim, Allemagne.

(3) M. Viktor Johannes Schicker, demeurant à Hölderlinstraße 7, 70794 Filderstadt-Bonlanden, Allemagne.

(4) Dr. Georg Schneider, demeurant à Talstraße 55, 79650 Schopfheim, Allemagne.

L'assemblée constate ensuite qu'un montant total de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) est à allouer au compte capital social et qu'un montant total de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) est à allouer à la prime d'émission.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'augmentation du capital a été souscrite et payée pour ce qui est de 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions de classe A, 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions de classe B, 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions de classe C et 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions de classe D, par un apport en nature du droit au remboursement du prêt à court terme sans intérêts de EUR 4.32 millions accordé par les Investors à la Société, par les souscripteurs suivants, dans les proportions

telles que détaillées ci-après, suivant les formulaires de souscription qui, ayant été signés par les parties présentes et le notaire soussigné, resteront annexés à ce document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Souscripteur	Actions de classe A	Actions de classe B	Actions de classe C	Actions de classe D	Paiements
1. ROWAN NOMINEES LIMITED . . . . .	81.657	81.657	81.657	81.657	3.919.536,- EUR
2. ROWAN NOMINEES LIMITED A/C RR . . . . .	8.343	8.343	8.343	8.343	400.464,- EUR
Total: . . . . .	90.000	90.000	90.000	90.000	4.320.000,- EUR

(1) ROWAN NOMINEES Ltd, une société constituée sous le droit anglais et gallois avec siège social à One Canada Square, London E14 5AL.

(2) ROWAN NOMINEES LIMITED A/C RR, une société constituée sous le droit anglais et gallois avec siège social à One Canada Square, London E14 5AL.

L'assemblée constate ensuite qu'un montant total de sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-) est à allouer au compte capital social et qu'un montant total de trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-) est à allouer à la prime d'émission.

Conformément aux dispositions des Articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus a été examiné par FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseurs indépendants, sur base d'un rapport en date du 21 mai 2004 qui restera annexé à ce document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement, et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des travaux réalisés tels que décrits à la section 4 de ce rapport, nous n'avons rien noté qui puisse nous faire croire que la valeur de l'apport en nature consistant dans un prêt sans intérêts ne soit pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale d'actions à émettre plus la prime d'émission».

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de prendre note du Rapport du Conseil d'Administration en date du 24 mai 2004 pour les besoins des articles 32 et 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'acquiescement au Rapport du Conseil d'Administration en date du 24 mai 2004, il est décidé d'augmenter le capital social autorisé de cent deux mille euros (EUR 102.000,-) à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-) représenté par cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe A, cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe B, cent vingt cinq mille sept cents (127.500) actions de classe C et cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe D, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, dont dix mille (10.000) actions autorisées seront exclusivement réservées à la conversion de warrants émis par la Société.

En vue de la justification détaillée dans le rapport auquel il est fait référence dans la deuxième résolution, il est pris note de ce que chacun des actionnaires renonce à son droit préférentiel de souscription concernant toute émission d'actions qui sera décidée par le Conseil d'Administration pour ce capital social autorisé.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la précédente augmentation du capital social émis et autorisé, il est décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société comme suit:

5.1 «Le capital souscrit de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions rachetables de classe A («les actions de classe A»), cent vingt-cinq mille (125.000) actions rachetables de classe B («les actions de classe B»), cent vingt-cinq mille actions rachetables de classe C («les actions de classe C») et cent vingt-cinq mille actions rachetables de classe D («les actions de classe D») et ensemble avec les actions de classe A, les actions de classe B et les actions de classe C, les «actions») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) par action».

5.2 «Le capital social autorisé est fixé à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-) représenté par cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe A, cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe B, cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe C et cent vingt sept mille cinq cents (127.500) actions de classe D, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, dont deux mille cinq cents (2.500) actions autorisées de classe A, deux mille cinq cents (2.500) actions autorisées de classe B, deux mille cinq cents (2.500) actions autorisées de classe C et deux mille cinq cents (2.500) actions autorisées de classe D, seront exclusivement réservées à la conversion de warrants émis par la Société («Warrants»))».

#### *Cinquième résolution*

Il a été décidé d'élire la personne suivante comme administrateur additionnel de la Société pour une période expirant avec la prochaine assemblée générale annuelle et avec effet à partir de la présente assemblée générale extraordinaire:

M. Klaus Eberhardt, cadre commercial, né le 24 février 1948 à Stuttgart (Allemagne) et résidant à Hirschbergstraße 15, D-70839 Gerlingen.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à euros 58.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Fayot, K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mai 2004, vol. 427, fol. 81, case 3. – Reçu 54.000 euros.

Le Receveur ff.(signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2004.

H. Hellinckx.

(048994.3/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 98.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx

Notaire

(048995.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 37.453.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049196.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 37.453.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049197.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 37.453.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049198.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.316.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 39.316), having its registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on February 3, 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 82 of March 11, 1992. The articles were amended for the last by a deed of the undersigned notary on September 3, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1630 of November 13, 2002.

The Meeting is presided over by Mrs. Frédérique Vatriquant, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Olivier Stoffels, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Nicole Dupont, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxy of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, the 5,000 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the member has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. To replace «all relevant regulations» by «chapter 14 of the law of 20th December, 2002» in the second paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«The Corporation may also administer its own assets and carry out any activities deemed useful for the accomplishment and development of its object, remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the Law of 20th December 2002 governing undertakings for collective investment».

2. To insert «in Luxembourg» in the first paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday of the month of May, at 3.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require».

3. To insert «or represented» in the third paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting».

4. To delete «or the statutory auditor» in the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

5. To delete «In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote», which is the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.

6. To insert «which may be by way of a conference telephone call» and «In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call, decisions validly taken by the directors will thereafter appear on regular minutes» in the seventh paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors (which may be by way of a conference telephone call). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call, decisions validly taken by the directors will thereafter appear on regular minutes».

7. To replace «statutory auditor» by «independent auditor (réviseur d'entreprises)» in article 18 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises). The independent auditor (réviseur d'entreprises) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor (réviseur d'entreprises) shall remain in office until re-election or until his successor is elected.

The independent auditor (réviseur d'entreprises) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause».

8. To replace «tenth August nineteen hundred and fifteen» by «10th August 1915» and to replace «law of March thirtieth, nineteen hundred and eighty-eight» by «law of 20th December, 2002» in article 23 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the law of 20th December, 2002 concerning collective investment undertakings».

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to replace «all relevant regulations» by «chapter 14 of the law of 20th December, 2002» in the second paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«The Corporation may also administer its own assets and carry out any activities deemed useful for the accomplishment and development of its object, remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the Law of 20th December 2002 governing undertakings for collective investment».

*Second resolution*

The general meeting decides to insert «in Luxembourg» in the first paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday of the month of May, at 3.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require».

*Third resolution*

The general meeting decides to insert «or represented» in the third paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting».

*Fourth resolution*

The general meeting decides to delete «or the statutory auditor» in the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law».

*Fifth resolution*

The general meeting decides to delete «In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote», which is the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to insert «which may be by way of a conference telephone call» and «In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call, decisions validly taken by the directors will thereafter appear on regular minutes» in the seventh paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors (which may be by way of a conference telephone call). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call, decisions validly taken by the directors will thereafter appear on regular minutes».

*Seventh resolution*

The general meeting decides to replace «statutory auditor» by «independent auditor (réviseur d'entreprises)» in article 18 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises). The independent auditor (réviseur d'entreprises) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor (réviseur d'entreprises) shall remain in office until re-election or until his successor is elected.

The independent auditor (réviseur d'entreprises) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause».

*Eighth resolution*

The general meeting decides to replace «tenth August nineteen hundred and fifteen» by «10th August 1915» and to replace «law of March thirtieth, nineteen hundred and eighty-eight» by «law of 20th December, 2002» in article 23 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the law of 20th December, 2002 concerning collective investment undertakings».

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (R.C. Luxembourg numéro B 39.316), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 82 du 11 mars 1992, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1630 du 13 novembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Frédérique Vatriquant, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Dupont, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Remplacer «toutes réglementations» par «le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002» au second alinéa de l'article 3 des statuts qui sera lu comme suit:

«La Société peut également gérer ses propres avoirs et exercer toutes activités utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites posées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif».

2. Insérer «à Luxembourg» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent».

3. Insérer «ou représentés» au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9 des statuts qui sera lu comme suit:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants».

4. Supprimer «ou le commissaire» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 10 des statuts qui sera lu comme suit:

«Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires».

5. Supprimer «Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante» qui est le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 11 des statuts.

6. Insérer «qui pourra se tenir par téléphone» et «au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Si le conseil se tient par téléphone, les

décisions valablement prises par les administrateurs devront être inscrites dans le procès-verbal du conseil» au 7ème alinéa de l'article 12 des statuts qui sera lu comme suit:

«Le conseil d'administration (qui pourra se tenir par téléphone) ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Si le conseil se tient par téléphone, les décisions valablement prises par les administrateurs devront être inscrites dans le procès-verbal du conseil».

7. Remplacer «commissaire» par «réviseur d'entreprises» à l'article 18 des statuts qui sera lu comme suit:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de la comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires».

8. Remplacer «dix août mil neuf cent quinze» par «10 août 1915» et remplacer «loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit» par «loi du 20 décembre 2002» à l'article 23 des statuts qui sera lu comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer «toutes réglementations» par «le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002» au second alinéa de l'article 3 des statuts qui sera lu comme suit:

«La Société peut également gérer ses propres avoirs et exercer toutes activités utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites posées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer «à Luxembourg» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer «ou représentés» au 3ème alinéa de l'article 9 des statuts qui sera lu comme suit:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer «ou le commissaire» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 10 des statuts qui sera lu comme suit:

«Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer «Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante» qui est le 4ème alinéa de l'article 11 des statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'insérer «qui pourra se tenir par téléphone» et «au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Si le conseil se tient par téléphone, les décisions valablement prises par les administrateurs devront être inscrites dans le procès-verbal du conseil» au 7ème alinéa de l'article 12 des statuts qui sera lu comme suit:

«Le conseil d'administration (qui pourra se tenir par téléphone) ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Si le conseil se tient par téléphone, les décisions valablement prises par les administrateurs devront être inscrites dans le procès-verbal du conseil».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de remplacer «commissaire» par «réviseur d'entreprises» à l'article 18 des statuts qui sera lu comme suit:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de la comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise seront surveillées par



un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires».

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de remplacer «dix août mil neuf cent quinze» par «10 août 1915» et remplacer «loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit» par «loi du 20 décembre 2002» à l'article 23 des statuts qui sera lu comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire.

Signe: F. Vatriquant, O. Stoffels, N. Dupont, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 mai 2004, vol. 427, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2004

H. Hellinckx.

(049109.3/242/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2007

H. Hellinckx

*Notaire*

(049111.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**EXOR GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.734.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le jeudi 6 mai 2004*

Omissis

Le conseil décide de conférer tous pouvoirs pour engager valablement la société à l'égard des tiers et ce sans limitation à:

- M. G. Gabetti, Président du conseil d'administration
- M. T.R. Brandolini d'Adda, Vice-Président du conseil d'administration et Administrateur-Délégué,
- M. P. Martinet, Secrétaire du conseil d'administration,

par leur signature individuelle,

et à:

- deux membres du conseil d'administration,

par leur signature conjointe.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EXOR GROUP*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01074. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049065.3/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**LUXYACHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.719.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 mars 2004, que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Rita Poulaert, élisant domicile au 33, Jean Lorette, Pont Celles, section de Thiméon (B).

Monsieur Claude Poulaert, élisant domicile au 33, Jean Lorette, Pont Celles, section de Thiméon (B).

Monsieur Nicolas Poulaert, élisant domicile au 33, Jean Lorette, Pont Celles, section de Thiméon (B).

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., sise 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mars 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 15 mars 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas sept mille quatre cent trente-sept Euro (7.437,- EUR) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit doivent requérir la signature de l'Administrateur-Délégué et celle du Président.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049472.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.543.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 24 mai 2002, que:

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Jean-Claude Reuille, directeur de sociétés, élisant domicile au SW74 XN, Sky, Penthouse # 1014, Point West, 116 Cromwelle Road, Londres, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2000.

Est cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Agnès Augnier de Moussac, chorégraphe, élisant domicile au 41, boulevard Settimelli Lagar, F-06230 Villefranche sur Mer. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049476.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**CARDINAL SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.878.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 30 avril 2004, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Georges Mock, expert-comptable, élisant domicile au Cabinet MOCK & WIDMER S.A., 4, Cours des Bastions, CH-1205 Genève.

Monsieur Jean-Michel Rossi, avocat, élisant domicile au Cabinet MOCK & WIDMER S.A., 4, Cours des Bastions, CH-1205 Genève.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 30 avril 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 30 avril 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit, ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049484.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**IDEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 30.124.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049186.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BERLO SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 85.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049184.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. NEW HOLLAND EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH INTERNATIONAL S.A.

Signature

(049061.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital Social: EUR 614.691.405,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.078.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 juin 2004.

Signatures.

(049242.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 614.691.405,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.078.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 7 mai 2004 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats expirant lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

*Conseil de gérance*

- Monsieur Jean-Louis Van De Perre, né le 16 mars 1961 à Leuven (B), demeurant au 13, Ambiorixlei, B-2900 Schoten;
- Monsieur Eddy Wauters, né le 8 juin 1944 à Sint-Truiden (B), demeurant au 67, Weldadigheisstraat, B-3000 Leuven;
- Monsieur Benoît Loore, né le 23 décembre 1965 à Gand, (B), demeurant au 25, Source de la Lèche, B-4053 Embourg
- Monsieur Marc Gallet, né le 2 janvier 1959 à Vilvoorde (B), demeurant au 21, Rossemcorp, B-1861 Meise
- Monsieur Gert Magis, né le 12 septembre 1964 à Turnhout (B), demeurant au 4, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher.

Münsbach, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049241.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**INTERNATIONAL CAR EXCHANGE - ICARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.767.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 mars 2004*

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Robert Dehogne démissionne de son poste d'administrateur de la société.
- Monsieur Léon Lewalle démissionne de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049046.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SOGETOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 89.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(049048.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**HALETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.915.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juillet 2003*

Les mandats d'administrateur de Madame Marilena Monti, employée privée, née le 9 janvier 1965 à CH-Sorengo, demeurant à CH-6914 Carona (TI), Via Principale, de Monsieur Ivo Monti, employé privé, né le 31 août 1959 à CH-Lugano, demeurant à CH-6936 Cademario (TI), Ai Ronchi et de Monsieur Luigi Zanetti, employé privé, né le 9 novembre 1945 à I-Bergamo, demeurant à CH-6900 Lugano, 9 Via Montalbano, sont renouvelés pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le mandat de HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour HALETTE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048791.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**EUROCLEAR INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 24.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR INVESTMENTS

Signature

(049060.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**SOCFINASIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 10.534.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai à neuf heures.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit luxembourgeois dénommée SOCFINASIA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume, inscrite au R.C.S Luxembourg, sous la section B et le numéro 5.937,

constituée par acte reçu par le notaire Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial C n°9 du 16 janvier 1973.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 1343.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel-Louis Deleau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Béatrice Leroux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Van Biesen Jacques, demeurant à St. Pieters Leeuw, Belgique et Marc Hubert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ajout, à l'article 15 d'un alinéa supplémentaire, à intercaler entre les actuels 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'article 15 des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

«Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.»

2. Insertion, à la fin de l'article 33 des statuts, d'une disposition permettant à l'assemblée de décider le paiement de dividendes en nature.

3. Divers

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1. le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 10/5 et 18/5 2004, numéros 487 et 517,
2. le Luxemburger Wort des 10 mai et 18 mai 2004.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courrier spécial en date du 11 mai 2004, adressé aux actionnaires nominatifs de la société. La preuve de la convocation a été déposée sur le bureau

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

V.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 738.756 actions sur les 1.002.500 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate que le quorum requis par les dispositions légales est atteint et que dès lors, cette dernière peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter à l'article 15 des statuts un alinéa supplémentaire, à intercaler entre les actuels 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'article 15 des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

«Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer, à la fin de l'article 33 des statuts, une disposition permettant à l'assemblée de décider le paiement de dividendes en nature,

de sorte que cet alinéa supplémentaire se lit comme suit:

«L'assemblée peut également décider de distribuer des dividendes en nature.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. L. Deleau, B. Leroux, J. Van Biesen, M. Hubert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

J. Delvaux.

(049766.2/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**PEABODY BOETIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.172.500,-.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 93.360.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société le 30 avril 2004*

Les associés de la société ont décidé d'élire Mme Adriana Alcantara, employée privée, demeurant au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme nouvelle gérante de la société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEABODY BOETIE, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03761. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049064.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: 4 avril 1957. Statuts publiés au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

**BANQUE DU GOTHARD**

V. Zanchi / R. Thilmany

*Membre de la Direction / Membre des Cadres*

(049230.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: 4 avril 1957. Statuts publiés au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980.

*Conseil d'administration*

- M. Claudio Generali, président;
- M. Gerold Bühler, vice-président;
- M. Henry Peter;
- M. Bruno Pfister;
- M. Renzo Respini;
- M. Martin Senn;

*Succursale de Luxembourg*

- M. Rolf W. Schneebeli, membre de la direction;
- M. Valerio Zanchi, membre de la direction;
- M. Henri Erzen, membre de la direction;
- M. Walter Frigerio, membre de la direction;
- M. Alphonse Vandebande, membre de la direction;
- M. Cyrus Wardjawand, membre de la direction;
- M. Guido Berresheim, membre des cadres;
- Mme Ilona Friedrich-Müller, membre des cadres;
- Mme Mara Galassi, membre des cadres;
- Mme Manon Hertges, membre des cadres;
- Mme Ursula Krämer-Schneider, membre des cadres;
- M. Ulf Mennenkamp, membre des cadres;
- M. Daniel Müller, membre des cadres;
- M. Gregor Müller, membre des cadres;
- M. Alexander Paulus, membre des cadres;
- Mme Sandra Reiff-Sciotti, membre des cadres;
- Mme Ariane Scholten, membre des cadres;
- Mme Susan Scholz, membre des cadres;
- M. Satoshi Takato, membre des cadres;
- M. Romain Thilmany, membre des cadres;
- M. Luca Triscornia, membre des cadres;
- Mlle Yolanda Trono, membre des cadres;
- Mlle Mieke Vanwalleghem, membre des cadres;
- Mme Christiane Watgen, membre des cadres;
- M. Werner Ingo, membre des cadres;

La présente publication remplace, et pour autant que de besoin, annule toutes les publications antérieures.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

**BANCA DEL GOTTARDO**

R. Schneebeli / R. Thilmany

*Membre de la direction / Membre des cadres*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049237.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 5.937.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai à neuf heures trente.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé SOCFINAL ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume, inscrite au R.C.S Luxembourg, sous la section B et le numéro 5.937,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial C numéro 84 du 22 décembre 1959.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 1342.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel-Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Béatrice Leroux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Van Biesen Jacques, demeurant à St. Pieters Leeuw, Belgique et Marc Hubert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

\* Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Ajout, à l'article 15 des statuts d'un alinéa supplémentaire, à intercaler entre les actuels 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'article 15 des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

«Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.»

2. Insertion, à la fin de l'article 32 des statuts, d'une disposition permettant à l'assemblée de décider le paiement de dividendes en nature.

3. Modification de l'article 33 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 33.** La dissolution de la société peut être votée:

1) dans la forme et par la majorité indiquées à l'article 30 ci-dessus des statuts;

2) dans les cas prévus par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

4. Divers.

\* Que la présente assemblée a été convoquée par courrier spécial en date du 11 mai 2004, adressée aux actionnaires nominatifs de la société. La preuve de la convocation a été déposée sur le bureau.

\* Que les convocations contenant l'ordre du jour ont encore été faites, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par des annonces insérées dans:

- le Mémorial du 10/5 et 18/5 numéro 487 et 517,

- le journal «Luxemburger Wort» les 10 et 18 mai 2004

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

\* Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

\* Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 712.000 actions en circulation, 640.584 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter à l'article 15 des statuts un alinéa supplémentaire, à intercaler entre les actuels 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'article 15 des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

«Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.»



*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer, à la fin de l'article 32 des statuts, une disposition permettant à l'assemblée de décider le paiement de dividendes en nature, de sorte que cet alinéa supplémentaire se lit comme suit:  
«L'assemblée peut également décider de distribuer des dividendes en nature.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 33 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 33.** La dissolution de la société peut être votée:

- 1) dans la forme et par la majorité indiquées à l'article 30 ci-dessus des statuts;
- 2) dans les cas prévus par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D.L. Deleau, B. Leroux, M. Hubert, J. Van Biesen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

J. Delvaux.

(049765.2/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**ALBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.384.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2004 que Monsieur David Solomon et Monsieur Arnaud Revel ont donné leur démission en tant qu'administrateurs et que EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED et LAFONT HOLDINGS LIMITED ont été nommées en leur remplacement jusqu'à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04594. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049151.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.334.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 2 juin 2004 que:

- Monsieur Sylvain Ferdman a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- Monsieur Alain Guerrier, né à Paris (France), le 4 mai 1946, demeurant à 145, route de Choulex, CH-1244 Choulex est coopté administrateur.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AQ05176. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049240.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1127 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.620.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée NORTHWIND HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 427 du 13 juin 1998, page 20464.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 35114.

Ladite société a un capital social actuel de USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 31 mai de chaque année et modification conséquente de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

2. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin de chaque année à onze heures (11.00 heures).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juin 2003, s'est terminé le 31 décembre 2003, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 décembre 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin 2004 à onze (11.00) heures.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 31 mai de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin de chaque année à onze heures (11.00 heures).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> juin 2003, s'est terminé le 31 décembre 2003, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 décembre 2004,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin 2004 à onze (11.00) heures.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

J. Delvaux.

(049772.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**ODYSSEE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 78.588.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 janvier 2002, que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Jean-Charles Vasseur, directeur général, élisant domicile au 417, allée du Redon, F-06370 Mouans Sartoux, Madame Karin Vasseur, guide, élisant domicile au 417, allée du Redon, F-06370 Mouans Sartoux.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 janvier 2002, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 21 janvier 2002 à Luxembourg, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04596. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049487.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**MIDDLE SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.558.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 6 mai 2004, que: Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Sam Reckinger, Maître en droit, élisant au domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Monsieur Pit Reckinger, Avocat, élisant domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur Pierre Ahlborn, Membre du Comité de Direction, élisant domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 6 mai 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 6 mai 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «dirigeant d'entreprise».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la nomination de dirigeant d'entreprise maritime conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049489.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**G.B.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.682.

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2004 que Monsieur Arnaud Revel et Monsieur David Solomon ont donné leur démission en tant qu'administrateurs et que EASTCLIFF ENTERPRISES LIMITED et LAFONT HOLDINGS LIMITED ont été nommés en leur remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049149.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 18.288.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 19 septembre 2003 de la société BENTON & NOLAN HOLDING S.A. il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Michael Ernzerhof et Madame Carole Giovannacci en tant qu'Administrateurs et Monsieur Emile Wirtz en tant que président du conseil d'administration avec date effective au 19 septembre 2003 et de les remplacer par:

- Monsieur Paulo Roberto de Vellasco Lima, demeurant à L-6245 Mullerthal, Luxembourg, né le 20 septembre 1953 à Brasil-Goias, Juriste,

- Monsieur Leao Di Ramos Caiado Neto, Goiania Brasil, né le 26 février 1958 à Brasil-Goias, avocat,

- MINERACAO MISSOES ORO-FINO Ltda, R. C. N° 003 007 82/0001-60, domiciliada rua 24 N° 442 Centro CEP-74030060 Goiania-Goias - Brasil,

2. révocation du commissaire aux comptes INVEST CONTROL, S.à r.l. avec date effective au 19 septembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Luxembourg, le 19 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049121.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 18.722.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(049227.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 18.722.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(049228.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 55.597.

*Assemblée générale annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INDUSTRIAL HOLDINGS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Rizwan Ahmed

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

FIACCOM S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 mai 2004:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

4) Election de FINPART S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 mai 2004.

5) Le profit qui s'élève à USD 12,941.26 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIAL HOLDINGS S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048835.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**WINCANTON TRANS EUROPEAN (LUXEMBOURG), G.m.b.H.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 83.013.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 31. Mai 2004*

Das Jahr zweitausendvier, den einunddreissigsten Mai.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft WINCANTON TRANS EUROPEAN MANAGEMENT, GmbH, mit Sitz in D-68219 Mannheim-Rheinau, Antwerpenerstr. 24, veröffentlicht im Handelsregister des Amtsgerichts Mannheim unter der Nummer 4814, hier vertreten durch

Herrn Harry Dumser, Geschäftsführer, wohnhaft in D-67071 Ludwigshafen, Brunnenweg 70, und

Herrn Klaus-Peter Rupp, Prokurist, wohnhaft in D-67161 Gönheim, Portugieserweg 4,

welche als Gesellschafterin der WINCANTON TRANS EUROPEAN (LUXEMBOURG), G.m.b.H. das Gesamtkapital vertritt und folgenden Beschluss fasst:

*1. Beschluss*

Die Niederlegung des Amtes von Herrn Robert Thiemann in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer zum 31. Mai 2004 wird angenommen.

Es wird ihm Entlastung für die gesamte Dauer seines Mandates erteilt.

2. *Beschluss*

Herr Ian Mackie, Geschäftsführer, geboren am 29. Dezember 1962 in Glasgow/Grossbritannien wohnhaft in Lower House, High Street, West Lydford, Somerset, TA11 7DG, Grossbritannien, wird neben Herrn Wolfgang W. Dölger zum administrativen Geschäftsführer bestimmt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden administrativen Geschäftsführer verpflichtet.

Munsbach, den 31. Mai 2004.

WINCANTON TRANS EUROPEAN MANAGEMENT, G.m.b.H.

H. Dumser / K.-P. Rupp

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04650. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(049329.3/820/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**INTER GLOBE TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 52.927.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2004.

Signature

*Administrateur*

(049409.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**ARCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 81.028.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juin 2004.

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

(049276.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**COFACO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.679.

—  
La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04822. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(049296.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**EPS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 48.601.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2004.

Signature

*Administrateur*

(049410.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**INTER-HOUSE PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 90.987.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 24 février 2003, enregistrée à Luxembourg, le 26 février 2003, référence LSO-AB04279, que

Monsieur Philippe Risch, avec adresse professionnelle au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, a démissionné de ses fonctions de gérant technique avec effet au 24 février 2003.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée concernant l'exécution de son mandat.

Madame M.-Josée Risch-Petry, demeurant à L-8387 Koerich, 15, um Boeschen, née le 21 mars 1958 à Ettelbrück, a été nommée comme nouvelle gérante technique avec effet au 24 février 2004 pour une durée indéterminée.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049278.3/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**FIDES INTER-CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 52.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2004.

Signature

Administrateur

(049413.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**D.N.D. BUILDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9242 Diekirch, 21, rue Alexis Heck.  
R. C. Luxembourg B 81.358.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(049774.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 54.100.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social en date du 23 avril 2004, à 11.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec un bénéfice de EUR 176.056,13.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, lesquels résultats sont calculés comme suit:

- Bénéfice reporté des années précédentes: . . . . .	24.376,18 EUR
- Bénéfice de l'année 2002: . . . . .	176.056,13 EUR
- Résultat à affecter . . . . .	<u>200.432,31 EUR</u>

Le bénéfice disponible est affecté de la manière suivante:

- Distribution de dividendes	
à raison de EUR 152,- par action .....	190.000,00 EUR
- Affectation à la réserve légale .....	14,64 EUR
- Bénéfice à reporter .....	<u>10.417,67 EUR</u>

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui accorder décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, Haffstrooss, 23, lequel terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04485. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048971.3/751/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**D.N.D. BUILDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9242 Diekirch, 21, rue Alexis Heck.

R. C. Luxembourg B 81.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(049775.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**FRENCH PARFUMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.893.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(049493.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---